

## Actes magistériels

Le 31 janvier 2008, Benoît XVI s'adresse aux participants de la Session plénière de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi. Le Pape revient sur les deux documents majeurs de l'année écoulée, qui émanent de ce dicastère : d'abord, les *Responsa à des questions concernant certains aspects de la doctrine sur l'Eglise*. Ce texte abondait dans le sens d'une « *herméneutique de la réforme dans la continuité de l'unique sujet-Eglise* » (discours de Benoît XVI à la Curie romaine, du 22 décembre 2005), s'agissant notamment de l'expression conciliaire : l'Eglise du Christ « *subsiste dans* » l'Eglise catholique. Ensuite, la récente *Note doctrinale* sur certains aspects de l'évangélisation, où l'impératif de la mission était réaffirmé avec force face au « *risque d'un relativisme religieux et culturel persistant* ». Quant aux chantiers à venir, Benoît XVI oriente le travail de la Congrégation en direction de la bioéthique. Le magistère est compétent aussi en ce domaine. Le Saint-Père indique « *les deux critères fondamentaux pour le discernement moral* » dans ces questions : « *le respect inconditionnel de l'être humain comme personne, de sa conception à sa mort naturelle* » et « *le respect de l'originalité de la transmission de la vie humaine à travers les actes propres des conjoints* ». Ces deux principes visent donc l'un le sujet (la personne), l'autre l'acte (conjugal). Bien des techniques ont hélas forcé « *la barrière placée pour sauvegarder la dignité humaine* », réduisant des êtres humains à du « *pur matériel biologique* » ou à n'être plus que « *quelque chose* ». Tout l'équilibre de la position de l'Eglise consiste à encourager « *les progrès des sciences biomédicales qui ouvrent des perspectives thérapeutiques* » tout en les canalisant dans le sens du respect de la dignité de la personne créée à l'image de Dieu. La référence à la création s'impose quand la culture (de mort) prétend nier la nature.

Le Saint-Père a marqué le centième anniversaire de la Semaine de prière pour l'unité des chrétiens (audience générale du 23 janvier 2008). Benoît XVI met l'accent sur l'« *œcuménisme spirituel* ». Fondé sur la prière du Christ que tous soient un (cf. Jn 17, 20-21), cet œcuménisme se poursuit dans la prière, notamment commune entre « *des catholiques et d'autres chrétiens* », lesquels, de cette manière, prendront conscience « *des contradictions engendrées par la division* », et s'achèvera de toute façon dans la prière tant seul le Seigneur peut permettre de surmonter cette division. Au fond, la « *capacité à accueillir cette unité quand le Seigneur nous la donne* » relève d'une forme authentique de conversion. Benoît XVI ne se résigne pas à la division des chrétiens. N'en va-t-il pas de la crédibilité du témoignage de l'Eglise dans le monde ?

Dans son Message pour le Carême 2008, Benoît XVI, parmi les œuvres de prière, de jeûne et d'aumône, se concentre sur cette dernière. L'occasion pour le Pape de rappeler ce principe évangélique de la justice sociale : « *nous ne sommes pas propriétaires, mais administrateurs des biens que nous possédons* ». L'Eglise catholique n'a certes pas été l'institution la moins novatrice en affirmant la « *destination universelle* » des biens matériels. Le partage de nos richesses avec ceux qui en sont dépourvus, du reste, « *est un devoir de justice avant même d'être un acte de charité* ». Le Pape reprend à son compte les accents sévères de Jésus quand nous « *fermons nos entrailles* » face au besoin de notre frère (cf. 1 Jn 3, 17). La charité chrétienne ne se confond pas avec la philanthropie – c'était l'un des thèmes majeurs de la première encyclique *Deus caritas est* -, ne fût-ce que par la discrétion avec laquelle cette charité doit s'exercer, « *loin des projecteurs de la société médiatique* ». Mais l'aumône ne tourne pas au seul bénéfice de celui qui la reçoit. Par cette œuvre de miséricorde, outre la récompense qui nous est promise, nous nous décentrons par rapport à nous-mêmes, nous nous libérons de l'attachement aux biens terrestres et expérimentons qu'il y a plus de joie à donner qu'à recevoir, ce qui nous situe au cœur de l'Evangile. Benoît XVI évoque le cas des pécheurs qui, accablés par leurs fautes, « *se sentent loin de Dieu, apeurés et pratiquement incapables de recourir à Lui* » : l'aumône de leur part « *peut devenir l'instrument d'une authentique conversion* » dans la mesure où l'on se rapproche de Dieu quand on se rapproche des autres. Le Pape nous demande de ne pas être parcimonieux dans notre aumône et, au-delà du superflu que nous avons, de donner ce que nous sommes, et, davantage encore, de donner le Christ lui-même ! En attendant l'encyclique sociale promise...

